

## FICHE TECHNIQUE : Services d'utilité publique

---

### Bâtir des collectivités sûres

Tous les Canadiens et Canadiennes ont droit à une eau potable, de l'électricité à prix abordable et à des installations sanitaires durables. Nous comptons sur ces services publics pour des vies saines et des collectivités sûres. Des milliers de membres du SCFP travaillent dans ce secteur vital de notre économie.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) considère ces services comme des occasions d'affaires lucratives. Le marché des services d'électricité, d'approvisionnement en eau et des services d'hygiène se mondialise de plus en plus, avec quelques entreprises tentaculaires qui compétitionnent pour des contrats visant à assurer les services locaux. Ces géants mondiaux souhaitent utiliser l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC pour transférer des services publics rentables au secteur privé, tirant profit des besoins quotidiens de la population canadienne.

Par le passé, les sociétés et organismes d'État ont géré et réglementé ces services pour la population canadienne. En vertu des nouvelles ententes commerciales, une politique énergétique canadienne devient impossible puisque les gouvernements perdent la capacité d'accorder un meilleur prix à la population ou un accès garanti à l'électricité. Ce qui est pire, le gouvernement fédéral n'a fait aucun effort pour protéger certains services publics, faisant plutôt du traitement des eaux usées, des services d'hygiène publics et des autres services environnementaux un objet de négociation.

L'AGCS fait pression pour des prises de contrôle étrangères et les immobilise, sans échappatoire possible. Les prochains gouvernements, peu importe le parti, seront incapables de créer de nouvelles politiques ou de nouveaux règlements sans se soumettre à l'AGCS. Nous ne pourrions pas privilégier les besoins des Canadiennes et Canadiens en période de manque ni assurer que l'utilisation de nos ressources soit faite de façon sage et durable.

L'AGCS primera sur les autres ententes commerciales, créant des « règles de jeu équitables » sans nuire aux forces du marché mondial. Les services publics et les biens privés reçoivent tous un traitement « égal » dans le marché mondial de l'OMC, transformant les services en biens de consommation. Les règlements et les normes sont redéfinies comme des 'obstacles au marché'.

## Le plan de l'OMC pour les services publics inclut :

- **Des normes d'entreprise** – L'OMC examinera les normes et les règlements pour les services publics selon ce qui est le plus rentable, non pas selon les pratiques les plus saines, les meilleures et les plus sécuritaires. Tout ce qui est considéré comme limitant le commerce et les profits sera contesté au moyen du processus de règlement des différends puissant et secret de l'OMC.
- **Ouvrir les vannes de l'eau du Canada aux multinationales** – L'ingénierie et les tests pour l'approvisionnement en eau et les services d'hygiène sont inclus dans les engagements du Canada dans les négociations de l'AGCS. On garantit aux entreprises étrangères les mêmes droits qu'aux entreprises canadiennes dans l'offre de services d'approvisionnement en eau et d'eaux usées et du contrôle de la qualité de l'eau. Cela augmente le nombre et l'échelle des joueurs du secteur privé qui sont intéressés par la privatisation des services d'approvisionnement en eau.
- **Une main-d'œuvre mondiale à bon marché** – La saisie des données, l'information relative à la facturation et les autres tâches d'enregistrement seront transférées électroniquement dans les pays où les salaires sont bas. Les entreprises étrangères de services publics recruteront internationalement des travailleuses et travailleurs qu'elles pourront envoyer n'importe où sur une base temporaire.
- **Des prix à la hausse, des emplois en baisse** – La seule façon de gérer un service public et de continuer à assurer des profits aux actionnaires est d'augmenter les prix et de réduire les services, les coûts et les emplois. Les services publics privatisés au RU et en Californie ont réduit les emplois, entraîné des pannes d'électricité et une hausse des prix atteignant les 300 pour cent.
- **Une perte de contrôle local** – Les entreprises étrangères n'ont aucune obligation de respecter les besoins d'embauche, de production ou d'établissement des prix des collectivités où elles se trouvent. Les services publics nouvellement privatisés au RU et au Brésil ont connu des pannes d'électricité, peu importe les conséquences sur la santé des familles pauvres.
- **Planifier les profits** – Les décisions sur le zonage affectent chaque aspect de la planification locale, y compris l'endroit où les entreprises s'installent, l'utilisation des bassins hydrographiques, l'emplacement des sites d'enfouissement, la densité urbaine et le transport public. Ce pouvoir municipal important pourrait être contesté en vertu des dispositions « d'accès au marché » de l'AGCS.
- **Le bien-être corporatif** – Généralement, les contribuables paient les dettes des services publics qui sont « vendus » au secteur privé, tout comme les contribuables paient pour les cautions, les primes et les subventions des entreprises privées qui n'ont aucune obligation de garder leurs profits au Canada.

**Les services d'utilité publique sont un droit!**